



AVIS SEMAINE DU SOIR DE VERSOIX (SSV) 10 au 14 juillet 2017

1. REGLES

La régata sera régie par les règles telles que définie dans *Les Règles de Course à la Voile*.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte à :

2.1 - Du 10 au 14 juillet : M2, Cruiser/quillard de sport, multicoques, dériveur, Optimist

2.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur <https://www.manage2sail.com/fr-CH/Home/EventRegistrationRedirect/985f539d-e0a6-4a81-95d8-09f62229000d>

2.3 Le paiement peut se faire aussi à :

Club Nautique de Versoix
Ch. Des Gravieres 35
1290 Versoix
E-mail : secretariat@cnv.ch
CCP : 12-15563-6
IBAN : CH41 0900 0000 1201 5563 6

En mentionnant : SSV2017 + nom et le prénom du skipper + numéro de voile.

2.4 Les concurrents doivent pouvoir présenter au moment de l'inscription :

- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité

3. DROITS A PAYER

SERIES	Prix
Lesté	CHF 50,-
Dériveur	CHF 30,-

4. PROGRAMME

Lundi	16h30-17h30 19H00	Inscriptions 1 ^{er} signal de départ
Mardi	19H00 20H30	1 ^{er} signal de départ Soirée du YCC
Mercredi	19H00	1 ^{er} signal de départ Animation à Terre par Rudevent (ateliers matelotage et chansons)
Jeudi	19H00 20H30	1 ^{er} signal de départ Jeudi moniteur

Vendredi	19H00 21H30	1 ^{er} signal de départ Proclamation des résultats
----------	----------------	--

5. INSTRUCTION DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles au plus tard le 10 juillet 2017.

6. LES PARCOURS ET ZONE DE COURSE

- 6.1 Parcours de type «banane».
- 6.2 La zone de course est au large de Port-Choiseul.

7. SYSTEME DE PENALITE

- 7.1 La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

8. CLASSEMENT

- 8.1 Une course devra être validée pour valider les régates SSV2017.
- 8.2 Une course sera retirée à partir de 4 courses validées.
- 8.3 Maximum une manche par jour

9. DECHARGE DE RESPONSABILITE

- 9.1 Les concurrents participent à la régata à leur propre risque (règle 4, décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessures ou décès, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

10. ASSURANCE

- 10.1 Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile valable en compétition.

11. CONTACT ET INFO

- 11.1 secretariat@cnv.ch